

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
SOLVEG**



Mars 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise SOLVEG dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

SOLVEG			
Date d'adhésion au programme	14/11/2022	Date d'engagement dans le programme	22/11/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	03/12/2026
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	11/2023 - 11/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	03/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

L'analyse technique du plan d'action est assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	10 Rue de l'Eglise 14620 Beaumais
Secteurs d'activité	Entreprise d'aménagements paysagers spécialisée en génie écologique et gestion différenciée. Nous proposons aux maîtres d'ouvrages privés et publics de mettre en œuvre des travaux de génie écologique et une gestion raisonnée de leurs espaces. Nous proposons aussi la mise en œuvre de Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) et de gestion différenciée.
Chiffre d'affaires	334 000
Nombre d'employés	3 à 5 employés
Site web de l'entreprise	https://www.solveg-paysagiste.fr

I.1 Engagements préexistants

Les collaborateurs de solveg partagent une passion commune pour la nature et la mise en oeuvre d'aménagements et d'entretien pour embellir les sites tout en améliorant les conditions pour la biodiversité. La mission qui les tient à cœur est de partager cette passion en mettant en place des solutions concrètes et durables sur le terrain. Solveg met aussi un point d'honneur à choisir ses partenaires en fonction de leur engagement pour le respect de la biodiversité et de l'environnement, et pour leur proximité. L'activité de solveg se développe, et avec elle les marchés en génie végétal et écologique.

Dans la mesure où solveg met en pratique les notions du génie écologique, elle met en pratique nombre d'engagements pour préserver et développer la biodiversité.

Dans ses activités quotidiennes, on peut citer : conseils en amont des travaux avec des bureaux d'études spécialisés, fauchage tardif, valorisation des déchets de fauche, aménagements de milieux favorables à la biodiversité (mares, noues, haies bocagères, agroforesterie) et création d'habitats pour la faune, écopastoralisme, restauration de milieux naturels et écosystèmes...

Solveg est engagée pour le label equures (label destiné aux milieux équestres pour le bien-être animal et environnemental), son Directeur est membre du groupe technique métier du Génie Ecologique au sein de l'UNEP, adhérent UPGE, ainsi qu'Agebio, et participant aux groupes de travail. Il est l'un des membres fondateurs de la Fédération Française d'Ecopâturage et membre AFAC agroforesterie, dont il est aussi membre du conseil d'administration.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Solveg en amont, in situ comme en aval, dépend de la biodiversité, l'impacte et contribue à son maintien et à sa restauration dans plusieurs milieux.

Risques liés aux impacts : l'une des pressions les plus impactantes sur la biodiversité de l'activité de solveg est la fragmentation de l'habitat. C'est une pression in situ et en aval sur les déplacements nécessaires à la survie des écosystèmes.

Opportunités liées à ces impacts : cependant, Solveg crée des corridors qui permettent non seulement de remédier à cette pression, mais aussi et surtout de créer de nouveaux écosystèmes et d'en favoriser le développement et la survie. L'activité de solveg permet la restauration des fonctions écosystémiques suivantes : limite et contrôle de l'érosion, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les inondations (notamment dans les zones humides, hydraulique douce).

Dépendances à la biodiversité : Solveg utilise de la terre agricole, du terreau, des amendements organiques, des végétaux, du sable...

Contributions à la biodiversité : Solveg plante des haies, des massifs, crée des cheminements, aménage des berges qui elles-mêmes contribuent au maintien des écosystèmes, ainsi qu'à la restauration de la biodiversité. solveg crée des habitats pour la faune (hibernaculum), maintient au maximum des zones plus sauvages, installe des abris pour la petite faune et les insectes. Son approche est systémique et s'adapte au maximum à l'environnement existant et aux solutions fondées sur la nature.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Les enjeux de protection de la biodiversité dans l'activité de solveg se situent sur toute la chaîne de valeur, et notamment auprès de toutes les parties prenantes. Le périmètre concerné par notre plan d'action est toute la Normandie : par une approche systémique, solveg fait le choix d'impliquer ses salariés dans la volonté commune de créer une entreprise œuvrant pour le vivant mais aussi à l'épanouissement de chacun (passant par des formations, l'évolution des postes, l'implication dans la RSE de solveg..) Les clients sont aussi à inclure dans le plan d'action, ainsi que les partenaires (entreprise qui réutilise la laine de nos moutons, maraîchers bio, haras, agriculteurs locaux). En aval avec nos actions pédagogiques sur les chantiers, nous incluons aussi nos clients ainsi que le public dans notre démarche.
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'actions complémentaires	2
--	---	---	---

Actions cœur de métier	• 1. Travailler exclusivement avec des fournisseurs engagés d'ici 2026 • 2. Faire intervenir des écologues ou bureaux d'études naturalistes en amont de chaque chantiers d'un montant supérieur à 20000€HTd'ici 2026 (3ans) • 3. Créer un bureau d'études spécifique biodiversité en 2024 • 4. Passer en huile et carburant biodégradable sur les matériels avant fin 2025 • 5. Diminuer les achats de plastique dans nos fournitures : conteneurs, protections anti gibiers avant la fin de l'année 2026
-------------------------------	---

Actions complémentaires	• 1. Proposer des animations sur la biodiversité aux écoles avant fin 2024 • 2. Former 100% des collaborateurs et 80% des parties prenantes externes à la biodiversité et à la protection du vivant avant fin 2026
--------------------------------	---

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise permettent de comprendre la logique du plan d'action, les actions engagées et ce qui est prévu. Toutefois, certains éléments pourraient être précisés, notamment le détail des moyens mobilisés pour atteindre les objectifs de chaque action. Le rapport de suivi est incomplet, l'avancement et le suivi des actions est hétérogènes, certaines restant peu ou pas renseignée.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise propose un plan d'action cohérent avec son cœur d'activité et orienté vers la réduction de ses pressions et la préservation de la biodiversité (évolution des pratiques, réduction des pollutions, recours à des écologues). Le plan traduit une volonté d'intégrer la biodiversité dans les différentes étapes des projets et dans les pratiques opérationnelles. Des premiers résultats sont observés en matière d'évolution des pratiques avec une adaptation et des ajustements réalisés face aux contraintes rencontrées. Toutefois la formalisation du suivi et la mesure de l'avancement des actions restent à consolider. L'entreprise est néanmoins engagée dans une dynamique positive.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Certains éléments du plan d'action gagneraient à être précisés, en particulier :

- Pour un prochain plan d'action il serait pertinent d'identifier et de quantifier les moyens humains, matériels et financier nécessaires à sa mise en œuvre afin de cadrer au mieux les besoins
- Afin de faciliter l'atteinte des objectifs il est important d'identifier les échéances intermédiaires et le planning associé à chaque action, même pour les actions d'amélioration continue comme celle sur les espèces exotiques envahissantes.

III.1.2 Complément au plan d'action

Afin d'aller plus loin l'entreprise pourrait approfondir les actions en cours :

- Pour l'action de réduction du plastique, élargir la réflexion à l'ensemble des flux de matériaux utilisés sur les chantiers
- Pour les actions de sensibilisation et de formation, développer des outils ou support standardisés (guide, référentiels internes) facilitant la diffusion et l'appropriation des bonnes pratiques par l'ensemble des parties prenantes
- Pour l'ensemble des actions, il serait pertinent de développer des retours d'expériences structurés sur les projets réalisés, afin d'identifier les meilleures pratiques et les généraliser

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Concernant la mise en œuvre de son plan d'action, l'entreprise est invitée à aller plus loin sur les aspects suivants :

- Pour un prochain plan d'action il sera pertinent de préciser les moyens associés et nécessaire au bon avancement de l'action et les modalités associées (moyen financier nécessaire, combien de temps d'échange et quand, etc...)
- Il serait également pertinent d'identifier des étapes intermédiaires (objectif et échéance) afin de suivre avec plus de précision les actions déployées et de s'assurer de leur bon déroulé.